

A2VIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 211 chemin des Négadoux
83140 SIX FOURS LES PLAGES**

424 763 225 R.C.S. TOULON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 OCTOBRE 2024**

***L'an deux mille vingt-quatre,
Le sept octobre,
A 17 heures,***

Les associés de la Société **A2VIE**, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Sylvain MATRE, titulaire de ----- 255 parts**
- **Valentin MATRE, titulaire de ----- 123 parts**
- **Arthur MATRE, titulaire de ----- 122 parts**

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Sylvain MATRE**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la donation des parts intervenue ce jour sans agrément
- Modification corrélative de l'article VII des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- l'acte de donation signé le 7 octobre 2024 en l'office de Maître Nordine TURKIA, notaire à Toulon,
- les statuts de la société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'acte de donations reçu par maître Nordine TURKIA, notaire à Toulon, en date du 7 octobre 2024, par lequel Madame Anne-Barbara PICOT a fait donation de ses 245 parts sociales à ses deux fils, Valentin et Arthur MATRE, de la manière suivante :

**A Valentin MATRE, ci----- 123 parts
n°378 à 500**

**A Arthur MATRE, ci----- 122 parts
n°256 à 377**

Conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée Générale prend acte que dans le cadre de la donation aucun agrément n'était requis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article VII des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

"ARTICLE VII : CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Le capital est fixé la somme de 7 622,45 euros divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 500 entièrement libérées et souscrites.

Ces 500 parts sociales sont réparties entre les associés de la façon suivante :

Monsieur Sylvain MATRE, propriétaire de n°1 à 255	255 parts
Monsieur Arthur MATRE, propriétaire de n°256 à 377	122 parts
Monsieur Valentin MATRE, propriétaire de n°378 à 500	123 parts

Total des parts représentant le capital social	500 parts"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

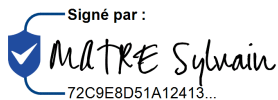
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés et le gérant.

Sylvain MATRE
Associé et gérant

Signé par :

72C9E8D51A12413...

Arthur MATRE
Associé

Signé par :

10FAB43B8F1743A...

Valentin MATRE
Associé

Signé par :

5525DB0D3021411...